

CERV

NOS COORDONNÉES

Point de contact - France

Cidem - Point de contact CERV
167 Bd de la Villette, 75010 Paris

Responsable

Christine Marétheu

☎ (+33) 01 80 05 27 41

✉ maretheu@cidem.org

Encadré et soutenu par :



 Cerv.org

 Cerv.org

 @cervfrance

PROGRAMME

CERV

Volet 3

Engagement et participation des citoyens

CITOYENS,

EGALITÉ, DROITS

ET VALEURS

Programme financement UE



Objectifs principaux

- Aider les citoyens à faire entendre leur voix
- Renforcer l'inclusion et la participation démocratique

Budget

2023
25 720 000 €

2024
48 788 605 €



cervfr.org



Priorités

- Transition démocratique, (re)construction et renforcement de la société
- Renforcer la mémoire de l'Holocauste, des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité
- Migration, décolonisation et sociétés multiculturelles
- L'intégration européenne et ses réalisations

Critères d'éligibilité

- Être une organisation de la société civile, une autorité publique ou une organisation internationale à but non lucratif
- Au moins 2 organisations
- Projet national ou transnational
- Financement forfaitaire de minimum 50 000€
- Projet 12 à 24 mois

Priorités

- Promouvoir la participation démocratique en débattant de l'avenir de l'Europe
- Engager les citoyens concernant notre climat et la solidarité
- Lutter contre la désinformation dans le débat démocratique

Critères d'éligibilité

- Être une organisation de la société civile ou des universités publiques, à but non lucratif ou une organisation internationale
- Les organisations doivent venir d'au moins 2 pays différents
- Au moins 2 partenaires
- Minimum 75 000€
- Projet de 12 à 24 mois

Priorités

Jumelage de villes :

- Promouvoir le dialogue interculturel
- Sensibiliser à la richesse de l'environnement culturel de l'UE
- Promouvoir la compréhension mutuelle
- Contribuer au développement d'une identité et d'une meilleure qualité de vie européenne

Réseaux de villes :

- Identifier les moyens de renforcer davantage la dimension européenne
- Favoriser un environnement libre, ouvert et sain
- Soutenir la participation active des citoyens
- Préserver les institutions démocratique de l'UE

Critères d'éligibilité

Jumelage de villes :

- Entités publiques, à but non lucratif
- Implique 2 pays minimum
- Durée du projet entre 6 et 12 mois et doit se situer entre 8 455 et 50 745 €
- Minimum 50 participants dont 25 invités/internationaux
- Pas de pré-financement

Réseaux de villes :

- Entités publiques, à but non lucratif
- Implique 4 pays minimum, dont 2 de l'UE
- Durée du projet entre 12 et 24 mois et sans montant maximum
- Pré-financement de 60%

